



ALSTOM TIS St-Ouen

Lettre ouverte au directeur de l'établissement Alstom TIS Saint-Ouen

Saint-Ouen, le 01/09/2020

« Monsieur le Directeur,

Nous avons appris qu'une procédure de licenciement pour motif personnel était engagée à l'encontre de notre collègue Jiaxi Wang, dont la compétence et l'expertise en matière de signalisation ferroviaire sont reconnues depuis plusieurs dizaines d'années, compétence d'ailleurs non mise en cause dans la lettre de notification de son licenciement que la direction lui a envoyée.

La direction l'avait muté du service Innovation, dont le responsable est basé à Villeurbanne, au département Cybersécurité.

La direction lui reproche d'avoir refusé de signer un avenant à son contrat de travail qui l'aurait fait passer d'un emploi d'architecte en systèmes de signalisation ferroviaire à un emploi d'ingénieur en cybersécurité.

Sur un plan juridique, la direction n'avait pas le droit de le mettre sur un poste de travail de qualification différente sans avenant à son contrat de travail et elle n'a pas le droit de le licencier pour motif personnel – et non pour motif économique – en raison d'un refus de changement de nature de son emploi.

Ajoutons que sur le fond, la cybersécurité est une spécialité à part entière bien distincte du métier d'ingénieur en systèmes de signalisation ferroviaire et que cela n'avait pas de sens pour notre collègue d'effectuer un tel changement de métier en fin de carrière à près de 60 ans.

Dès lors, nous sommes en droit de nous interroger : la décision de le licencier n'est-elle pas en rapport avec la diminution du budget du département innovation pour l'exercice en cours, conséquence du plan d'économie annoncé par la direction sous prétexte d'épidémie de COVID-19 ?

Si le motif du licenciement de notre collègue est en réalité de nature économique, alors sur un plan juridique, la direction a l'obligation de chercher à le reclasser sur un poste correspondant à sa qualification, ce qui ne devrait pas poser de difficulté étant donné les postes ouverts dans les activités système de signalisation ferroviaire sur TIS Saint-Ouen que ce soit sur Urban ou sur Main Lines.

Nous vous demandons par conséquent d'annuler la procédure de licenciement engagée à son encontre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos respectueuses salutations.

M. Charles MENET
DS FO

M. Dany AUBIN
DS CGT

M. Christophe EVARISTE
RSS CFDT »

